

**Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

**Préambule**

La pointe nord est située entre le boulevard Georges-Favon et l'avenue du Mail. Elle est limitée au sud par la rue Harry-Marc.

Elle constitue la pointe nord du grand losange formé par la plaine de Plainpalais de laquelle elle est déconnectée par la présence de cette artère.

Une réflexion est actuellement en cours par la Ville de Genève pour mesurer les possibilités de réduction ou de suppression de cette chaussée.

En termes d'aménagement, il convient de prendre en considération la possibilité de voir un jour la pointe nord rattachée à l'espace originel de la plaine.

Aujourd'hui, ce petit parc est un espace dégradé. L'organisation des circulations ne correspond pas aux flux réels.

L'endroit a récemment fait l'objet de divers travaux d'entretien consistant à supprimer les haies et bosquets qui enserraient l'espace central, offrant de meilleurs dégagements visuels.

Ces mesures ne suffisent pas, et de loin, à restituer à ce parc la qualité attendue pour un espace public au centre de la ville de Genève.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que sa situation offre un potentiel intéressant par la proximité de nombreuses institutions culturelles dans un quartier très fréquenté et peu fourni en espaces verts.

Après la réalisation d'une première phase d'essai en 1998 du chantier de rénovation de la plaine de Plainpalais, qui consistait essentiellement à tester des revêtements de sol, une deuxième phase a été achevée en juillet 2010. Cette deuxième phase comprenait la moitié sud de la plaine, à l'exception du mail ou promenade périmétrale.

Ouverte en septembre 2011, la troisième phase comprend le complément de la surface centrale (partie nord) ainsi que la réalisation de deux sections témoins de l'allée périmétrale. Elle a été inaugurée le 1<sup>er</sup> août de cette année.

Il s'agit maintenant d'achever la requalification de la plaine de Plainpalais par le renouvellement complet du mail périphérique prévu dans la quatrième phase des travaux.

Sur la base de ces constats et en collaboration étroite avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil et la direction générale de la nature et du paysage, les services gestionnaires de la pointe nord (Voirie – Ville propre et Service des espaces verts) ont décidé de procéder à la requalification complète de cet espace qui fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais.

## **Historique**

C'est dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle que Genève a débuté les projets de rénovation urbaine qui se traduiront par la démolition quasi complète des anciennes fortifications. Ce sont sur ces terrains que se trouve le site de l'actuelle pointe nord.

Avant la démolition des fortifications, le site se trouvait en partie sur les fortifications méridionales de la ville intégré à l'espace laissé libre entre la plaine de Plainpalais et les bastions défensifs et intégrés à la plaine. Ce site n'était pas une entité avec une fonction et des limites particulières.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le site se trouve en limite extérieure des projets d'agrandissement et prend part au réseau de places triangulaires servant d'articulation dans le tracé des grands boulevards ce qui est attesté par le plan général d'agrandissement de la ville de Genève et par les plans de ville successifs. Il semble que ces places étaient toutes plantées d'arbres tiges sur leurs pourtours, comme l'est encore la place Isaac Mercier. Il s'agissait de lieux de passage, laissés libres en grande partie. La placette triangulaire était délimitée au sud par une voie de circulation en prolongement de la rue des Savoises et au nord par la place du Cirque. Un alignement est attesté sur le front est. Sur une photographie aérienne de 1896, on observe que la place n'est pas traitée dans le prolongement des aménagements de l'exposition nationale de la plaine mais garde son autonomie. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, une construction se trouve en limite de l'avenue du Mail, tandis que l'arrêt du tram se trouve au même emplacement qu'aujourd'hui. Le bassin, qui semble actuellement excentré par rapport à la composition de la pointe nord, était alors le milieu de cet espace de petite dimension.

La placette conserve sa destination et ses proportions pendant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Outre le bassin circulaire entouré de massifs de fleurs, la présence de bancs, de pelouses et d'arbres apportant de l'ombre est attestée.

C'est dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à partir des aménagements de 1971, que les limites actuelles de la pointe nord se mettent en place, en particu-

lier au sud, par la rue Harry-Marc. Les aménagements modifient profondément les structures de surfaces dont le bassin semble être le seul élément conservé. Les limites de ce petit parc sont dessinées par les voies de circulation que cachent des bandes densément plantées.

En 150 ans, le site a été modifié par des projets d'ensemble qui ont à chaque fois effacé la majeure partie des traces antérieures et donné à ce site des limites différentes. Il n'en a pas moins une situation stratégique en limite de la ceinture faziste avec un point de vue privilégié sur le front bâti longeant la plaine, ainsi que sur le Salève en arrière-plan.

### **Exposé des motifs**

La pointe nord de Plainpalais représente une surface totale plus de 5000 m<sup>2</sup> en forme de triangle.

Cet espace public du centre-ville fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais. Cet espace est depuis fort longtemps un lieu d'activités multiples, qu'elle accueille tout au long de l'année: manifestations de grande importance comme les cirques et les parcs d'attractions, mais aussi activités de quartier comme le marché alimentaire, le marché aux puces, ainsi que des installations permanentes comme les jeux pour enfants, les terrains de pétanque, etc. Son rôle de pôle urbain de référence se renforcera dans le futur avec le développement du secteur de la Praille, devenant ainsi un relais entre ce quartier de la ville en émergence et le centre urbain.

### **Etat Des Lieux**

#### *Arborisation*

L'arborisation de la pointe nord est concentrée en périphérie du site, vingt-cinq arbres tiges agrémentent les trois côtés du triangle.

Plusieurs sujets sont dans un mauvais état phytosanitaire.

En bordure intérieure subsistent trois paires d'arbres, des catalpas dépérisants qui devront être abattus lors du réaménagement de cet espace.

La séparation entre les chaussées de la rue Harry-Marc est également plantée de trois platanes et la berme centrale est formée de plusieurs bacs en béton construits dans les années 1970.

Un inventaire de la végétation existante est donné sur le plan joint en annexe.

La diversité botanique est composée de sept espèces d'arbres dont environ 40% de marronniers.

### *Etat du sol*

Le sol est composé de cheminements en enrobé bitumineux et de pelouses. Le pourtour de la fontaine est en pavés de grès.

Les zones de pelouses sont fortement dégradées. Sur les lieux de passage des piétons, des compléments ont parfois été apportés par adjonction de mulch. Certaines zones restent tassées en raison de la forte fréquentation de ce site.

Les cheminements ne sont, en partie, plus adaptés aux nouvelles directions des usagers, en particulier sur la diagonale arrêt du tram et de l'angle de l'avenue du Mail et de la rue Harry-Marc.

De nombreux pieds d'arbres sont en outre laissés sans protection contre le piétinement et offrent des surfaces dégradées ou trop étroites.

### *Coffrets divers*

Sur les allées et le long des trottoirs, on constate la présence d'une multitude de coffrets. Aucune recherche particulière n'a été faite à ce stade concernant l'appartenance de ces installations.

Par ailleurs, on peut noter l'aspect hétéroclite de l'ensemble et le mauvais état de ces éléments, ainsi que leur manque d'entretien.

### *Eclairage public*

A l'exception de l'éclairage résiduel des luminaires éclairant les chaussées environnantes, ainsi que de l'illumination de la fontaine, il n'y a pas d'éclairage spécifique dans ce parc.

### *Mobilier*

Le mobilier urbain est constitué de bancs verts, modèle du Service des espaces verts, de poubelles tonneaux en métal et plastique et de quelques corbeilles en treillis.

Sur le boulevard, l'arrêt du tram est pourvu du mobilier type.

On trouve également une fontaine borne traditionnelle.

### *Fontaine*

A l'extrémité du parc se situe une fontaine ornementale entretenue par le Service du génie civil. Celle-ci est pourvue d'un dispositif sophistiqué de jets qui nécessite la clôture de la fontaine lorsqu'elle est hors d'eau. Il en résulte une

fermeture de l'ensemble lors de toute la saison d'hiver rendant l'accès au parc inconfortable.

Les différentes ventilations apparentes sont disséminées aux alentours.

### *Statues*

Sur le périmètre du parc se trouvent trois œuvres d'art.

Une sculpture figurative placée au centre de la fontaine, un buste de Georges Favon situé au centre de la pelouse et une sculpture abstraite en acier, de forme triangulaire.

Aucune recherche n'a été faite concernant les auteurs de ces œuvres.

### *Installations diverses*

L'ensemble du parc est occupé par des installations diverses. Ces objets ont un côté plus ou moins provisoire, mais contribuent à l'impression d'envahissement général et d'encombrement du lieu.

Le projet de modification de la sortie de secours du bâtiment Swisscom a été abandonné par la Ville.

La suppression d'une des deux cabines de téléphone distantes de quinze mètres l'une de l'autre pourrait être intéressante.

De même, une réflexion sur le nombre et la position des supports d'affichage devrait être menée par la Ville.

## **Description du projet**

La proposition de requalification de ce parc répond à une demande de la direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève formulée dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire du réaménagement de la plaine de Plainpalais.

La direction générale de la nature et du paysage demandait en compensation des surfaces de gorr au sol proposées pour le centre de la plaine de retrouver des surfaces vertes telles que prairies, plantations basses, haies, etc. Cette démarche devait s'inscrire dans le cadre de propositions visant à favoriser la nature en ville. Au vu de l'impossibilité de retrouver de tels sols sur la partie centrale du fait des activités et des problèmes d'entretien, il a été proposé d'élaborer une proposition de restauration du parc de la pointe nord.

Cette démarche a été confiée au groupement en charge du projet de la plaine de Plainpalais, sous la direction du Service des espaces verts de la Ville de Genève.

Le projet établit une proposition intermédiaire. La requalification de la pointe nord est imaginée comme la mise en œuvre possible d'une première étape, dont la suite logique consiste au rattachement de cet espace à la grande plaine.

La proposition intervient sur trois niveaux distincts, les sols, la végétation et le mobilier. Elle s'inscrit dans les limites des contours actuels du parc et sa mise en œuvre n'a pas d'implication sur le trafic.

### *Les sols*

Le projet propose un réaménagement complet des sols. Les cheminements existants seront dégrappés. Un nouveau cheminement transversal s'inscrira dans la traversée fortement fréquentée, mais non marquée aujourd'hui entre l'arrêt de tram et le carrefour avenue du Mail/rue Harry-Marc. Un chemin parallèle au trottoir sera conservé sur la rectiligne du boulevard Georges-Favon.

Ces deux chemins seront réalisés en béton, avec un traitement analogue aux cheminements transversaux de la plaine.

Les pelouses seront restaurées et les parties latérales du parc seront traitées en prairies extensives. Les bacs de la berme centrale de la rue Harry-Marc seront supprimés et le sol, constitué d'un mélange en gravier et terre de sous-sol, accueillera une végétation rudérale.

Des seuils béton seront disposés aux entrées des cheminements.

### *La végétation*

Le projet favorise la mise en valeur des espaces de pelouse et de prairie propres à ce site. Il favorise donc l'ouverture de perspectives en direction du grand paysage et l'apport de lumière sur les sols.

Dans cette optique, les six catalpas fortement dégradés seront supprimés, ainsi qu'un marronnier en mauvais état phytosanitaire situé le long de l'avenue du Mail. Si à l'avenir un projet plus important devait rattacher cette pointe nord au reste de la plaine de Plainpalais, il conviendra d'examiner la possibilité de procéder à des plantations complémentaires dans l'alignement des mails de la plaine.

Les sols traités en pelouse resteront accessibles, les prairies extensives seront protégées par un système de barrières visant à éviter les parcours transversaux à l'intérieur de celles-ci. Le long du boulevard Georges-Favon, en raison du fort ombrage provoqué par les arbres existants, le sol entre le trottoir et l'alignement de bancs sera constitué d'un parterre de plantes couvrantes, de taille basse.

### *Eclairage public*

Le concept global s'inscrit dans la continuité de la plaine de Plainpalais. On retrouvera le même matériel utilisé sur la plaine, à savoir les projecteurs à leds installés sur des mâts de différentes hauteurs, en fonction des besoins. L'aspect diurne sera ainsi plus harmonieux.

Le projet prévoit d'installer des projecteurs sur mât, se trouvant à chaque extrémité de l'axe de traversée principale, ainsi qu'à proximité des bancs, côté boulevard Georges-Favon. L'illumination actuelle de la fontaine sera rénovée et les luminaires remplacés par des projecteurs à diodes électroluminescentes (leds), moins gourmands en consommation énergétique et nécessitant un entretien réduit.

L'ensemble des mâts existants sur la rue Harry-Marc sera également remplacé par le même système d'éclairage à leds. Cela permettra d'avoir une meilleure cohérence au niveau des températures de couleur (blanc chaud) tout en supprimant la teinte orangée des lampes à vapeur de sodium actuellement présentes dans cette rue. Au même titre, les luminaires se trouvant sur le mât TPG, tout au nord de la pointe, seront remplacés par des projecteurs à leds, de même température de couleur que ceux prévus sur la rue Harry-Marc.

### *Le mobilier*

De manière générale et comme il ressort de l'état des lieux, le parc souffre d'une accumulation d'éléments hétéroclites, le plus souvent fortement dégradés. Le projet propose l'élimination du plus grand nombre d'éléments possibles (cabine téléphonique double, panneaux et bacs divers, poubelles hors d'usage, etc.) et le remplacement du matériel usagé par des éléments neufs de qualité.

Une générosité est recherchée dans l'installation du mobilier de manière à répondre au potentiel de ce parc. L'installation d'un banc circulaire en béton est prévue autour de la fontaine.

L'étude montre que cet espace, loin de sa destinée actuelle peut devenir un lieu accueillant et que la population riveraine, habitants ou travailleurs, est susceptible de bénéficier d'un véritable petit parc de quartier. On pourra dès lors imaginer le potentiel de cet espace comme une entrée nord de la plaine de Plainpalais, lorsque les flux des voies de circulation de la rue Harry-Marc seront abordés.

### **Estimation du coût des travaux**

Travaux de Génie civil	Fr.
Installations de chantier	70 0000
Démolition des aménagements existants	168 000

Construction de réseaux enterrés		188 000
Cheminements et revêtements		317 000
Petits ouvrages en béton		22 500
Branchements et raccordements sacs eaux pluviales		<u>45 000</u>
Total	5490 m <sup>2</sup>	810 500
Travaux de paysagiste et divers		
Réseau d'arrosage pour les arbres et plantations y		
c. frais de branchement et droit de raccordement aux SIG		35 000
Abattage et dessouchage des arbres existants	7 pces	9 500
Eclairage public et installations électriques		280 000
Fourniture des arbres y c. protection et entretien		
pendant 5 ans	3 pces	30 000
Fourniture et plantation de vivaces, mise en place des		
prairies fleuries et des gazons y c. protection et		
entretien pendant 5 ans		<u>185 000</u>
Total		539 500
Mobilier urbain		
Restauration de bornes fontaine	1 pce	3 000
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	21 pces	47 000
Fourniture et pose de poubelles	10 pces	12 500
Déplacements armoires et coffrets divers	5 pces	<u>10 000</u>
Total		72 500
Honoraires		
Architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste		140 000
Géomètre		10 000
Ingénieur sanitaire		10 000
Ingénieur électricien		<u>30 000</u>
Total		190 000
Frais divers		
Frais de cadastration		2 500
Divers imprévus (15%)		213 000
Sondes tensiométriques et sondages		12 000
Héliographie, reprographie		<u>1 500</u>
Total		229 000
Information et communication		20 000
Total HT		1 861 500
TVA 8% (arrondi)		<u>148 900</u>
Total TTC brut		2 010 400
Prestations du personnel en faveur des		
investissements 4% (arrondi)		80 400
Total TTC net		2 090 800

Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 18 \times 2,75\%}{2 \times 12}$	<u>43 200</u>
Total TTC	<u>2 134 000</u>

### **Validité des coûts**

L'ensemble des prix ci-dessus sont issus du devis général établi par le mandataire en août 2012.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Programme des travaux et délais**

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine pendant la durée du chantier, l'aménagement de la pointe nord de Plainpalais devrait se faire, en principe dans le prolongement des travaux de la phase N° 4. La durée estimée des travaux est de douze mois.

### **Agenda 21 et choix écologiques**

Compte tenu des nombreux enjeux à considérer sur le plan environnemental, ainsi que de la spécificité du lieu, il a été convenu avec le Service d'écotoxicologie d'établir une notice d'impact environnemental. Cette dernière contient diverses analyses, ainsi que des précisions et des indications à différents niveaux, y compris sur la conduite du chantier.

De plus, une charte environnementale a été établie en 2003 avec le Service de l'énergie et l'unité Agenda 21. Elle propose des recommandations concernant notamment les aspects suivants: qualité de l'air, niveau du bruit, type de distribution d'énergie électrique, déversement des eaux propres et des eaux usées, types et classement des résidus. Le but de la charte consiste à améliorer, d'un point de vue de la durabilité, la qualité environnementale de la plaine et de ses alentours

### **Consommation et performance énergétique**

Tous les luminaires proposés pour ce parc sont équipés de diodes électroluminescentes (leds). Les leds permettent, grâce à leur dimension réduite, de diminuer la taille des luminaires eux-mêmes et ainsi d'en simplifier la vision diurne. Leur rendement énergétique s'approche de plus en plus des meilleures sources lumineuses à halogénure métallique. De plus, la problématique de l'éblouissement lié à la réduction de la taille de la source de lumière ainsi que les problèmes de venti-

lation des luminaires, sont également mieux maîtrisés par les fabricants. Tous ces éléments confondus rendent cette technologie plus adaptée à un usage plus large dans le cadre de l'éclairage public.

### **Personnes à mobilité réduite**

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

### **Concertation, information publique**

Un groupe de travail interservices de la Ville de Genève a été spécialement constitué, dès 1996, avec pour mission d'étudier et d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées à la plaine et définir les futurs moyens de maintenance nécessaires (sécurité, nettoyage, entretien, etc.). Les services cantonaux, soit la direction générale de la nature et du paysage et le Service des monuments de la nature et des sites participent également activement à ce groupe de travail.

L'information au public est envisagée dans la continuité de celle qui a été élaborée dans la troisième phase de travaux (chantier sur la partie centrale).

Ces mêmes informations seront à chaque fois reprises sur un panneau de chantier, placé en deux exemplaires aux emplacements les plus visibles. En complément, des panneaux de plus petite taille mais plus nombreux seront disposés, selon les nécessités, pour accompagner et orienter les piétons vers les diverses activités présentes sur la plaine.

En ce qui concerne les abattages et replantations d'arbres, une information spécifique sera donnée en complément, sous la forme de panneaux placés à proximité des secteurs concernés.

### **Autorisation de construire**

Les démarches en autorisation de construire n'ont pas encore été initiées auprès des services de l'Etat.

### **Régime foncier**

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle N° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

### **Intérêts intercalaires**

La durée estimée de l'opération étant de 18 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

### **Référence au huitième plan financier d'investissement 2013-2024**

Cet objet n'est pas inscrit au huitième plan financier d'investissement.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le projet a été établi par les mandataires du groupement CIRCUS en collaboration étroite avec le Service des espaces verts, le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité pour ce qui concerne l'aménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le même groupement.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de travaux est le Service des espaces verts.

### **Budget provisionnel d'exploitation**

Les charges annuelles d'entretien et d'électricité pour l'éclairage public sont estimées à 1500 francs.

### **Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 140 140 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 134 000 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 134 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexe:* – plan de projet d'aménagement de la pointe nord

